



Communauté urbaine Grand Paris  
Seine & Oise  
Secrétariat général

**MARCHÉ PUBLIC**  
MARCHÉ DE SERVICES

## Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'optimisation de la collecte des déchets à Meulan-en- Yvelines

### Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°  
Date limite de remise  
des plis

25098

**Mercredi 06 août 2025 à 12  
heures 00**

Date limite pour poser  
les questions

**Jeudi 31 juillet 2025**

Procédure de passation

*Procédure adaptée*

*(Articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande  
publique)*

# 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

### **Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise**

Secrétariat général

Représentant : Cécile ZAMMIT-POPESCU Madame le Président

Adresse : CU Grand Paris Seine & Oise

Immeuble Autoneum

Rue des Chevries

78410 Aubergenville Cedex

Téléphone : 01 82 86 00 86

Courriel : <https://formulaires.demarches.gpseo.fr/formulaire-de-contact/nous-contacter/>

Site internet : <https://gpseo.fr>

La personne en charge du dossier est : Service de la commande publique (DAJCP)

## ■ Description de la prestation :

### **Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'optimisation de la collecte des déchets à Meulan-en-Yvelines**

*Le marché, objet de la présente consultation, a pour objet de confier au titulaire des missions de diagnostics et de proposition d'optimisation de la gestion des déchets.*

Code CPV	Libellé CPV
71300000-1	Services d'ingénierie
71240000-2	Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

 <b>Objet du contrat</b>	Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'optimisation de la collecte des déchets à Meulan-en-Yvelines
 <b>Acheteur</b>	Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise
 <b>Type de contrat</b>	Marché composite de prestation intellectuelle
 <b>Structure</b>	Lot unique - 2 postes
 <b>Lieu d'exécution</b>	Meulan-en-Yvelines 78200
 <b>Délai</b>	12 mois à compter de sa notification – 2 reconductions (en principe, tacites) par période de douze (12) mois, soit pour une durée totale de trois (03) ans. Le Titulaire ne peut refuser sa reconduction.  La décision qui serait prise par la CU GPS&O de ne pas reconduire le marché, qui se doit d'être écrite, n'ouvrira, pour le Titulaire, aucun droit à indemnité à ce titre. Cette décision sera adressée au Titulaire trois (3) mois avant la date anniversaire de prise d'effet du marché.



Variation des prix

Révisables (formule)



Nature des prix

Variable selon les prestations du contrat

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : exécution des prestations techniquement plus difficile.

La forme principale retenue pour l'exécution du contrat est un marché composite pour partie conclu sous la forme d'un marché **ordinaire à prix global et forfaitaire** et pour partie sous la forme **d'un accord-cadre à bons de commande** passé selon les modalités des articles R.2162-1 à R.2162-4 et R.2162-13 à R.2162-14 du code de la commande publique.

La forme varie selon les éléments du contrat comme suit :

Type	Objet et forme
Poste : Partie DPGF	<i>Les missions de réalisation d'un état des lieux, les études de faisabilité, l'organisation et l'animation pour les 4 réunions de travail en présentiel et la réalisation des comptes-rendus associés ; ainsi que l'élaboration d'un document final reprenant l'ensemble des éléments <b>sont les prestations qui l'objet d'un marché ordinaire à Prix Global et Forfaitaire sur la base de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).</b></i>
Poste : Partie BPU	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec montant maximum 35 000,00 € HT :  Les missions supplémentaires non listées dans la DPGF, mais figurant dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) donneront lieu à un accord-cadre à bons de commande dans les conditions fixées à l'article R.2162-13 du code de la commande publique.

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

*Procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique*

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.maximilien.fr>.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- L'AE et ses annexes :

o Annexe 1 : Bordereau des prix unitaires (BPU) et son document d'analyse le détail quantitatif estimatif (DQE), la Décomposition du Prix Globale et Forfaitaire (DPGF).

o Annexe 2 : Interlocuteur unique.

- Le présent RC ;

- Le CCAP ;

- Le CCTP et ses annexes :

Annexe 1 - Listing et plan des bornes mars 2025 ;

Annexe 2 - Périmètre centre-ville de Meulan en Yvelines ;

Annexe 3 - Périmètre quartier le Paradis ;

Annexe 4 - Règlement de collecte des déchets ménagers CU GPS&O ;  
 Annexe 5 - Plan des travaux rue du Maréchal Foch Meulan en Yvelines ;  
 Annexe 6 - Caractéristiques du camion de collecte des bornes.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. **Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.**

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://marches.maximilien.fr>.

### 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Documents	Descriptifs
<b>Situation juridique</b>	
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<p><i>Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i></p> <p><b>NB : Dans le cas où le candidat ne fournirait pas les formulaires DC 1 et DC 2, une déclaration sur l'honneur certifiant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2341-1 et L. 2341-5 du code de la commande publique ;</li> <li>✓ être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.</li> </ul>
Formulaire DUME	<i>Document unique de marché européen au format .xml remis de manière dématérialisée lors du dépôt de pli sur le profil acheteur</i>
<b>Capacité économique et financière</b>	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i>

Documents	Descriptifs
Risques professionnels	<p><i>Attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle mentionnant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>La période de validité ;</i></li> <li>- <i>La nature des activités garanties ;</i></li> <li>- <i>Le nom de la compagnie et le numéro de contrat.</i></li> </ul>
<b>Capacités technique et professionnelle</b>	
Moyens humains	<p><b>Compétences générales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Expertise en matière de déchets ;</i></li> <li>- <i>Pédagogie et approche didactique auprès des élus ;</i></li> <li>- <i>Capacité d'animation et de dialogue ;</i></li> <li>- <i>Adaptation aux problématiques identifiées à l'échelle local ;</i></li> <li>- <i>Capacité à élaborer des solutions innovantes et adaptées au territoire.</i></li> </ul> <p><b>Expériences</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Expérience avérée, références en matière d'audit et d'évaluation ;</i></li> <li>- <i>Expérience en matière de conseil auprès des autorités publiques compétentes en matière de collecte et de traitement similaire aux prestations objet du marché ;</i></li> <li>- <i>Mise à disposition de son réseau professionnel dans l'intérêt de la consultation ;</i></li> <li>- <i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.</i></li> </ul>
Moyens techniques	<p><i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i></p>

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En cas de groupement d'opérateurs économiques, et conformément à l'article R2142-25 du code de la commande publique : « *L'appréciation des capacités (...) est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des capacités requises pour exécuter le marché* ».

En cas de sous-traitance annoncée avec la candidature, lorsque le candidat s'appuie sur les capacités du sous-traitant (sous-traitance de capacité), le candidat doit fournir :

- La déclaration sur l'honneur du sous-traitant pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ;
- Les justificatifs des capacités du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie ;
- Un engagement du sous-traitant (formulaire ATTR12, déclaration sur l'honneur ou document équivalent) prouvant qu'il mettra ses capacités à disposition du candidat pour l'exécution du marché public objet de la consultation.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Documents	Descriptifs
Acte d'engagement	A compléter et dater par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'/des opérateur(s) économique(s) ;
BPU	A compléter et dater par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'/des opérateur(s) économique(s) ;
DQE	A compléter et dater par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'/des opérateur(s) économique(s) ;
DPGF	A compléter et dater par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'/des opérateur(s) économique(s).
<b>Mémoire technique</b> comprenant :	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <u>Une partie portant sur la qualité de l'équipe</u> affectée avec des compétences dans le domaine de l'optimisation des déchets et des différents réseaux concessionnaires ;</li> <li>○ <u>Une partie relative à la méthodologie</u> mise en œuvre pour la réalisation des différentes prestations ;</li> <li>○ <u>Une partie relative à la qualité des présentations et des livrables</u> ;</li> <li>○ <u>Une partie relative à la cohérence et à la pertinence du rétroplanning</u> proposée notamment au regard de la méthodologie et des moyens mis en œuvre pour respecter les délais.</li> </ul>

***L'attention du candidat est attirée sur la limitation du mémoire technique à cinquante (50) pages maximum pour son offre technique.***

**Les annexes à l'acte d'engagement devront être remises en format .pdf et .xls.**

Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le soumissionnaire devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que seuls les sous-traitants présentés au moyen du formulaire ATTRI2 ou ayant remis une attestation sur l'honneur de participation aux prestations sont réputés engagés juridiquement sur le marché. Les simples mentions de sous-traitants étant quant à elles dépourvues de portée, elles ne pourront pas faire l'objet d'une valorisation au stade de la candidature ou de l'offre.

**Le cahier des clauses administratives particulières ainsi que le cahier des clauses techniques particulières** acceptés sans modification tel que stipulé dans l'acte d'engagement, ne sont pas à joindre à l'offre.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://marches.maximilien.fr>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : CU Grand Paris Seine & Oise, immeuble Autoneum, Rue des Chevries 78410 Aubergenville Cedex

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou

PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ **Clause d'insertion :**

Sans objet.

■ **Dispositions environnementales :**

Sans objet.

■ **Echantillons / prototype :**

Sans objet.

■ **Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :**

Sans objet.

■ **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

## 4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
<b>1. Prix HT (40 points)</b>	
- <b>Note de la PDPGF (30 pts)</b>	<i>Évalué sur la base du montant total en € HT de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire.</i>  <i>Note du prix = 30*prix de l'offre la moins disante (hors offre anormalement basse) / prix de l'offre du candidat étudié.</i>

Critère et pondération	Descriptif
- <b>Note du DQE (10 pts)</b>	<i>Évalué sur la base du montant total en € HT du Détail Quantitatif et Estimatif</i>  <i>Note du prix = 10 *prix de l'offre la moins disante (hors offre anormalement basse) / prix de l'offre du candidat étudié.</i>
<b>2. Valeur technique (60 points)</b>	
La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité de l'équipe affectée avec des compétences dans le domaine de l'optimisation des déchets des différents réseaux concessionnaires <b>(15 points)</b> ;</li> <li>- Qualité de la méthodologie mise en œuvre pour la réalisation des différentes prestations <b>(20 points)</b> ;</li> <li>- Qualité des présentations et des livrables <b>(10 points)</b>.</li> </ul>	
- Cohérence et pertinence du rétroplanning proposé notamment au regard de la méthodologie et des moyens mis en œuvre pour respecter les délais <b>(15 points)</b> .	

*Modalités de calcul des notes :*

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération.**

Les critères sont notés : **Su la pondération.**

La note totale est notée : **Sur 100.**

**Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :**

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation de salariés étrangers	Liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L5221-2 du Code du travail. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié : 1° Sa date d'embauche ; 2° Sa nationalité ; 3° Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, extrait KBIS, extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

### ■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Versailles  
56 Avenue de Saint-Cloud  
Versailles  
78011  
Téléphone : 01 39 20 54 00  
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr  
Télécopie : 01 39 20 54 87

### Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment

rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



**Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021](#)